

COMMUNE DE BON-ENCENTRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 18 h 30

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Était représenté :

- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Monsieur BIELLE-BIARREY Laurent.
- Monsieur COUDERC Patrick pouvoir à Monsieur GALABERT Vivian.

Absent :

- Monsieur MESTRE Didier.

Madame Pierrette VILLA a été désignée secrétaire de séance.

2020.44 - OBJET : COMITE DE JUMELAGE BON-ENCENTRE/CARABANE – DESIGNATION DES MEMBRES DE DROIT.

VOTE : Pour : 25 Abstentions : 3 (Mr VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).

Mes Chers Collègues,

Le 22 septembre 1994, une association Loi 1901 ayant pour nom « Comité de Jumelage BON-ENCENTRE-CARABANE (Sénégal) a été formée.

Cette association est dirigée par un Comité Directeur dont Madame le Maire est membre de droit.

Madame Le Maire propose de désigner quatre Conseillers Municipaux membres de droit représentant la Commune et qui siégeront au Comité Directeur conformément aux statuts de l'association, à savoir les personnes ci-après :

- Isabelle FERRAND
- Jacqueline ANNETTE-OGIER
- Jean-Michel VALERO
- Anne PAILHORIE.

Je vous remercie,

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 25 voix Pour et 3 Abstentions**

DECIDE de désigner les quatre Conseillers Municipaux membres de droit représentant la Commune et qui siégeront au Comité Directeur conformément aux statuts de l'association, à savoir les personnes ci-après :

- Isabelle FERRAND
- Jacqueline ANNETTE-OGIER
- Jean-Michel VALERO
- Anne PAILHORIES.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 17 juillet 2020

Pour copie conforme,

Madame Le Maire

Laurence LAMM

